

Réaction aux propos de Madame Morançais, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire tenus sur ses réseaux

Sur ses réseaux sociaux Madame Morançais a récemment indiqué des coupes budgétaires drastiques concernant, notamment, les budgets culturels.

Il semble regrettable que cela n'ait pas donné lieu préalablement à des concertations avec les acteur·rices culturel·les ou les autres collectivités, car il apparaît que des interrogations l'animaient et auraient pu trouver des réponses lors d'échanges constructifs.

On peut notamment relever le questionnement sur le fait que «La culture serait donc un monopole intouchable?» appartenant à un «monopole d'associations très politisées, qui vivent d'argent public».

Effectivement, il est admis volontiers que la culture occupe un rôle particulier dans la société. Elle touche à l'identité, aux valeurs et à la diversité humaine. Les Droits Culturels ont d'ailleurs mobilisé un groupe de travail durant 20 ans auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie, et sont rassemblés au sein de la Déclaration de Fribourg inscrite dans la loi NOTRe, précisant notamment les enjeux des compétences et compétences partagées des collectivités. Cette Déclaration sur les Droits Culturels rassemble et explicite donc les droits qui sont déjà inscrits, mais de façon dispersée, dans de nombreux textes.

Précisons donc peut-être, plutôt qu'intouchable, la culture est un droit inaliénable qui s'inscrit dans un texte aussi fondateur que les droits de l'Homme et du Citoyen.

Comme Umberto Eco a su nous le rappeler, la haine de la culture et bafouer ce droit sont des indices d'un glissement démocratique vers une société plus totalitaire. Comment nous en vouloir d'y prêter une vigilance accrue?

Concernant cette notion de «monopole d'associations très politisées, qui vivent d'argent public» qui contrôlerait la culture, cela ne semble pas tout à fait exact non plus.

Revenons peut-être d'abord sur cette «politisation» des associations, qu'il

serait intéressant d'illustrer pour mieux comprendre l'attaque. Est-on politisé en défendant des valeurs républicaines ? Laïques, démocratiques et sociales, telles qu'inscrites dans nos textes ?

Sur la question « vivre de l'argent public », un récent rapport publié par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du Ministère de la Culture indique dès sa première page : la France compte 289 000 associations culturelles et « les ressources des associations culturelles sont bien plus limitées que dans l'ensemble du secteur associatif et se révèlent ainsi relativement plus diversifiées. Seulement un tiers des associations culturelles sont subventionnées. ». On retrouve également quelques chiffres intéressants dans ce rapport :

- Si on ne prend que les associations culturelles subventionnées, elles touchent en moyenne 25 300€. Soit 45% de moins que la moyenne des subventions publiques touchées par une association subventionnée tous secteurs confondus (45 800€)
- 33% c'est la part moyenne des subventions publiques dans les ressources d'une association culturelle. Un tiers en moyenne des recettes. On ne peut pas vraiment parler de ressources principales dans notre modèle économique.

D'autant que cet argent public vient subventionner des actions en faveur de politiques souhaitées par la collectivité, répondant à ses obligations légales au regard des Droits Culturels, très souvent liées à l'équité d'accès du public dits « empêchés » : actions culturelles dans les écoles, les EHPAD, les prisons, les structures sociales ou médico-sociales, présence artistique dans les territoires plus éloignés, etc.

Sans financements croisés, ou avec l'appui du seul secteur marchand, elles feraient l'objet de facturations auprès d'entités dépendantes très généralement des deniers publics. Laisant ainsi les collectivités face à deux solutions : un désengagement face à leurs obligations, donc un non-respect du cadre politique, ou un coût supplémentaire pour des structures déjà en peine.

S'agissant de la crise permanente, on ne peut que regretter le changement de ton entre le programme de Madame La Présidente lors de son élection il y a 4 ans et de ses mots actuels. Citons la proposition N° 24 de sa profession de foi : « sortir la culture et le sport de la crise – adopter un 'plan marshall' pour relancer les événements et les compétitions ». À l'époque, tous·tes attendaient notre réouverture avec impatience, marquée par le vide laissé par nos structures, il était de bon ton de dire que nous étions indispensables. 0€, quel drôle de plan Marshall.

D'autant que si nous revenons sur la question du secteur marchand et de la rentabilité, il est à noter que nous partageons son inquiétude du monopole sur un enjeu tel que celui de la culture. Il est d'ailleurs bien convenu que celle-ci doit être protégée de l'influence excessive des pouvoirs, qu'ils soient étatiques ou économiques.

Prenons deux exemples concrets, l'édition et les musiques actuelles. Deux secteurs qui ont récemment tiré la sonnette d'alarme sur le glissement en train de s'opérer vers des rachats massifs et la concentration dans leurs secteurs. Si cette préoccupation anime Madame La Présidente, nous ne pouvons que conseiller de consulter la veille entamée depuis 2019 au sein du SMA (Syndicat des Musiques Actuelles) concernant le secteur des Musiques Actuelles: <https://www.vousnetespaslaparhasard.com/> Chacun·e y constatera effectivement la prépondérance de 6 grandes fortunes françaises, déstabilisant tout un secteur, principalement de TPE, PME, associations, mis dans une impossibilité de rivaliser commercialement.

Alors quel modèle pour demain, pour nos festivals? Comme chez nos amis Européens: des places à plus de 150€ la soirée? Des événements financés à renfort d'images pour les alcooliers et cigarettiers, générant des bénéfices reversés à des entrepreneurs privés plutôt que d'être employés à la découverte artistique, à l'action culturelle et la pratique dans les écoles ou ailleurs?

Enfin, il est regrettable de lire dans le discours de la Présidente de Région l'opposition entre le secteur culturel et les préoccupations liées à l'emploi et l'avenir de la jeunesse. D'autant que ces coupes concernent tout autant les associations sportives, les missions locales, plannings familiaux. Nous sommes tous·tes précisément au service de ces personnes. Pourquoi chercher à nous opposer et à nous diviser?

Ses propos sont conclus par la crainte de s'exposer à «l'habituel procès en « fascisme » ou (...) « trumpisme ». Il n'en demeure pas moins que peu de modèles de régimes politiques ou politicien·nes ont supprimé de manière unilatérale des subsides à des associations culturelles, sportives et sociales, aussi violemment et sans concertation ou débat préalable.

En votant le budget en l'état le 19 décembre, Madame Morançais et la Région Pays de la Loire en feront maintenant partie.

Lisa Bélangeon pour l'association Au Foin De La Rue

